

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL

D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 — —
Trois mois, — 5 — — 7 — 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'hiver, 10 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DEPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

11 heures 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DEPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — Poste.

DEPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces, 20 c. la ligne.
Dans les réclames, 30 — —
Dans les faits divers, 50 — —
Dans toute autre partie du journal, 75 — —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE, BULLIER et C°, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la Nation:

Il paraît que la candidature du duc Ernest de Saxe-Cobourg, pour le trône de Grèce, est définitivement admise.

Le duc, tout en devenant roi des Hellènes, ne renoncera pas au gouvernement de son duché de Gotha. En sorte que les Grecs, qui ont détrôné le roi Othon parce qu'il était d'origine allemande, seront gouvernés par un prince, Allemand deux fois: et par sa naissance et par la qualité qu'il tient essentiellement à ne pas perdre. Voilà, ce nous semble, une singulière anomalie!

Le prince de Saxe-Cobourg, qui n'a pas d'enfants, a désigné, dit-on, pour son successeur à la couronne de Grèce, un de ses neveux de la branche des Cohari, tout disposé à abjurer sa religion pour adopter l'orthodoxie grecque.

Il nous semble que ce n'était pas la peine de changer de roi, pour en prendre un nouveau dont la situation personnelle, au point de vue des Grecs, est pire que celle du roi Othon.

Si le duc de Saxe-Cobourg-Gotha peut paraître à certaines puissances le plus apte du monde à remplir le trône vacant, il reste à savoir s'il sera aussi apte à remplir les caisses vides. Nous le désirons de tout notre cœur, et surtout qu'on n'en entende plus parler!

Les plus récentes nouvelles d'Athènes présentent la situation de ce pays comme très-inquiétante.

La frégate russe Ostiab est arrivée dans le

Pyrée. Depuis les derniers événements, on n'avait vu paraître dans le port aucun pavillon russe. (Id.)

Une crise ministérielle est imminente à Berlin. On assure que MM. de Bodelschwing, ministre des finances, de Selchaw, ministre du commerce, et de Mühler, ministre des cultes, ont déclaré ne plus vouloir subir les conséquences du système de M. de Bismark. Ce dernier aurait, lui-même, déclaré au roi que, sans un coup d'État, la situation n'était plus tenable.

Sa Majesté aurait eu une conférence avec le duc de Ratibor, auquel serait confiée la présidence du conseil. Le comte de Goltz prendrait le ministère des affaires étrangères, le comte de Schwerein celui de l'intérieur, M. de Vogt-Rheetz celui de la guerre, M. de Roenne celui de la justice, M. Van der Heydt celui du commerce.

M. Bodelschwingh resterait aux finances. Ce ministère serait un ministère de transition. (La Nation.)

On écrit de Breslau, le 2 février. — Le train express de Varsovie n'est pas arrivé aujourd'hui.

Hier, un train dirigé sur Varsovie a été attaqué par 83 insurgés qui ont forcé le conducteur à marcher avec la plus grande vitesse, et qui sont descendus à Skerniewice. Le corps principal des insurgés est fort de 6,000 hommes, la plupart armés de fusils, et concentrés dans les environs de Czenstochau.

Le président suprême de la province de Silésie est parti pour la frontière polonaise.

On lit dans le Journal de Saint-Petersbourg: Par mesure de précaution, on a complètement supprimé les trains de nuit de Wilna à Varsovie. Le service ne se fera que de jour. — Havas.

On a reçu, par New-York, des nouvelles du Mexique du 20 décembre. Les Français étaient à Palmar, à 30 milles de Puebla. Les Mexicains faisaient dans cette ville de grands préparatifs.

Le congrès mexicain a déclaré que les actes des autorités mexicaines nommées par les Français seraient considérés comme nuls et non avenue, et qu'il ne serait pas tenu compte des traités qu'elles avaient passés, dans les engagements que le Mexique pourrait conclure avec la France.

La presse américaine approuve les sentiments manifestés dans le congrès mexicain et les résolutions qu'on y a prises au sujet de l'expédition française, seulement elle considère ces résolutions comme inopportunes et impraticables.

New-York, 24 janvier. — Par suite du mauvais temps et du déplorable état des routes, l'armée du Potomac se trouve dans l'impuissance d'avancer et reste dans sa position actuelle sur le Rappahannock.

Les nouvelles militaires venues des autres points sont sans importance. — Havas.

On a reçu, par Lisbonne, la nouvelle suivante:

La malle du Brésil apporte la nouvelle qu'un grave conflit a éclaté entre le consul anglais et les autorités brésiliennes.

Des vaisseaux anglais se sont emparés de plusieurs navires brésiliens devant Rio-Janeiro.

Le peuple et l'empereur sont indignés.

Un second télégramme confirme ainsi cette même nouvelle.

Le paquebot anglais Magdalena, qui a quitté Rio-de-Janeiro le 9 janvier, a apporté la nouvelle d'un grave accident survenu à Rio.

Les Anglais, naufragés sur la côte de Rio-Grande du Sud, avaient été dépouillés par les habitants. La légation anglaise à Rio exigea une indemnité pécuniaire et la punition de trois officiers de la marine brésilienne qui n'auraient pas fait leur devoir. Le gouvernement impérial ayant répondu à ces demandes par un refus, l'amiral anglais s'empara aussitôt de cinq navires marchands brésiliens. Un arrangement est ensuite intervenu. Le Brésil payera une indemnité dont le montant doit être fixé à Londres; et, quant au reste, la question est soumise à l'arbitrage du roi des Belges.

Cet incident avait produit parmi la population de la capitale du Brésil une grande agitation qui s'était un peu calmée au départ du paquebot. — Havas.

La commission du brigandage, dans l'Italie méridionale, n'avance qu'avec une grande précaution. Une lettre de Naples affirme que chacun de ses membres reçoit tous les jours de nombreuses lettres contenant des menaces qui, malheureusement dans ce pays, deviennent trop souvent une réalité. (La Nation.)

PEUPLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(suite.)

Pendant que les trois malheureux qui venaient de se jeter à la mer se débattaient dans les flots, une seconde diversion s'accomplissait.

C'était la tempête, qui, de nouveau, se déchaînait la nuit, mais bien plus furieuse encore et plus terrible que la veille.

Des montagnes d'eau se soulevaient à chaque instant autour de notre frêle machine, et retombaient, et se brisaient au milieu de nous avec une violence inouïe. On eût dit de gigantesques bombes liquides. Elles éparpillaient sans cesse les hommes cramponnés aux filières; sans cesse elles les balayaient de l'arrière à l'avant, de l'avant à l'arrière. C'était horrible.

Ceux qui se trouvaient sur les bords étaient fatalement emportés, malgré toute espèce de résistance. On se rejetait au centre, on s'y entassait, on s'y étouffait.

A peine parvenions-nous à maintenir un étroit es-

pace autour des officiers, qui ne pouvaient autrement donner les ordres nécessaires à notre salut.

Dans un aussi pressant péril, notre jeune chef lui-même avait oublié ses blessures. Il était monté sur une tonne; il se soutenait au mât, et, dominant toutes les têtes, il commandait de se porter soit à droite, soit à gauche, suivant que la lame soulevait le radeau, qui parfois devenait presque perpendiculaire et réclamait impérieusement un contre-poids du côté soulevé par les flots.

Jamais, non jamais, aucun langage humain ne donnera l'idée d'une situation semblable.

Au milieu du fracas des vagues et des cris, une voix fatale s'éleva tout-à-coup qui disait:

— C'est notre dernière heure à tous... On ne sent plus le désespoir quand on est ivre. Buvois.

Le misérable qui donnait ce conseil se trouvait auprès d'un tonneau de vin, dont il venait de retirer la bonde. Cinquante mains éperdues agrandirent ce trou; cinquante gobelets de fer blanc (matelots et soldats s'en étaient munis à bord de la frégate), puisèrent aussitôt dans l'ouverture béante. Cinquante malheureux, affolés déjà par la terreur et par la faim, burent à longs traits l'ivresse; et bientôt, au bruit de l'ouragan, aux clameurs du désespoir, com-

mencèrent à se mêler des refrains d'orgie et des chants obscènes.

Qu'aurions-nous pu faire pour empêcher cette débauche impie?... A peine pouvions-nous suffire à veiller à la conservation de ceux qui tenaient encore à la vie et qui mettaient leur confiance en Dieu.

Malheureusement le nombre en diminuait considérablement autour de nous. Tout mauvais exemple porte en lui-même sa contagion; le tonneau enfoncé semblait avoir quelque aimant attractif pour nos malheureux damnés: ils avaient leurs gobelets aussi; en voyant les autres s'enivrer, chacun d'eux voulut aller boire à son tour.

Sur ces quelques planches submergées et chavirantes, au milieu de cette nuit noire, à la lueur de quelques furtifs éclairs, figurez-vous un groupe chancelant, gesticulant, hurlant... et vous vous croirez le jouet de quelque rêve infernal.

C'en était fait de nous tous si l'eau de mer, pénétrant dans le tonneau par le trou qu'on n'y avait pratiqué, n'eût tout-à-coup mit fin à cette lugubre bacchanale.

Ceux qui les derniers avaient bu purent être facilement ramenés à la raison, mais non pas les autres; en présence du danger, dans ces cerveaux affaiblis

déjà par le manque d'aliments, le vin avait exercé d'irréparables ravages.

— A mort les officiers! vociférèrent quelques misérables. Ce sont eux qui nous ont perdus... ce sont eux maintenant encore qui apportent des entraves à tous nos desseins... A mort les officiers!... à mort!

— C'est par trop souffrir! criaient les autres. Il y a des haches ici; détruisons ce radeau, coupons ces liens, et que la mort en finisse à l'instant avec nous.

— Bagasse! se récria le sergent Charlot, qui jusqu'alors avait fait chorus avec les plus exaltés... Bagasse!... je suis de ceux qui tiennent à la vie et qui veulent s'y cramponner jusqu'au dernier souffle! Respect à ce radeau... Trouve de l'air! respect à notre dernière espérance!

Et le digne Provençal passa vivement de notre côté.

Son apostrophe et surtout sa volte-face, qui fut imitée de plusieurs autres, occasionnèrent une sorte de trêve dans nos dissensions, mais non point dans la grande bataille que se livraient incessamment les flots en courroux.

De part et d'autre on se concerta, mais sans se perdre des yeux.

## Nouvelles Diverses.

Par décret impérial, inséré au *Moniteur*, M. de Royer, sénateur, ancien garde-des-sceaux, est nommé premier président de la cour des comptes, en remplacement de M. Barthe, décedé.

— Le nouvel ambassadeur d'Espagne près la cour des Tuileries, M. Isturitz, se rendra prochainement à Paris.

On assure qu'il a pour instructions d'amener une entente entre les deux gouvernements.

— Le prince Couza, de Moldo-Valachie, a donné 1,200 francs en faveur des ouvriers français qui souffrent de la crise cotonnière.

— Il se vend annuellement pour 10 millions 500,000 francs d'aciers, couverts de fil de coton, employés pour les crinolines. Les dames ont à porter, rien que pour ce nouvel ornement, d'une majestueuse dignité il est vrai, un poids de 4 millions 200,000 kilos.

— La librairie Dentu vient de mettre en vente le volume annoncé de M. Eugène de Mirecourt : *Le Petit-Fils de Pigault Lebrun*. C'est une mordante satire de 350 pages, qui paraît devoir plaire médiocrement à M. Emile Augier.

## Chronique Locale.

A partir d'aujourd'hui, nous publierons à la 4<sup>e</sup> page de notre journal, les cours des principales valeurs cotées à la Bourse de Paris.

A l'occasion du projet de loi présenté au Corps-Législatif, pour le chemin vendéen, M. Louvet, maire de Saumur, a pris la parole, pour demander que cette ligne fût reliée à Saumur à la ligne de Paris.

Voici le discours, prononcé à la séance du 2 février, dans lequel M. Louvet expose les raisons qui militent en faveur du tracé par Saumur.

Messieurs, mon intention n'est pas de combattre le projet de loi; je viens, au contraire, appuyer les conclusions du rapport, principalement en ce qui touche le vœu relatif au prolongement sur Paris du chemin des Sables-d'Olonne.

Je désire seulement présenter ici quelques considérations qui me paraissent de nature à éclairer le Gouvernement sur la convenance et l'utilité de ce prolongement.

Le chemin des Sables-d'Olonne, en s'arrêtant à Bressuire, reste dans une espèce d'impasse. Il faut l'en faire sortir au plus tôt, en lui donnant un débouché sur Paris. Or, de toutes les directions qui se présentent, la meilleure, sans contredit, est celle qui consiste à faire déboucher ce chemin à Saumur sur la grande ligne de Nantes à Paris.

Cette direction a d'abord le grand avantage d'être la plus courte. Elle abrège d'environ

35 kilomètres le parcours du chemin nouveau à exécuter. Or, Messieurs, 35 kilomètres de moins à exécuter, représentent, à raison de 240,000 fr., chiffre moyen de la dépense de construction par kilomètre, une économie d'environ 8,500,000 fr.; économie immense, surtout quand il s'agit d'un chemin secondaire qui doit être créé avec le moins de frais possibles.

» En outre, les vallées qui s'ouvrent entre Bressuire et Saumur sur tout le parcours du chemin nouveau à exécuter, rendront l'exécution de ce prolongement facile et peu coûteuse.

» Dans cette direction, le chemin traversera un pays fertile, industriel, très-peuplé et très-riche, qui abonde en vins, en grains, en fruits de toutes espèces, en bois de construction, en fourrages, en bestiaux, et où, par conséquent, la compagnie concessionnaire trouvera tous les éléments de trafic les plus avantageux.

» Aux abords de Saumur, le chemin touchera le bassin houiller et calcaire de Doué-la-Fontaine, où se trouvent de nombreux fours à chaux; de sorte que le chemin des Sables à Paris aura cette rare bonne fortune de placer la Vendée, cette terre si généreuse et si féconde, où l'industrie agricole et manufacturière se réveille aujourd'hui avec tant d'activité, de placer, dis-je, la Vendée entre deux bassins houillers et calcaires; l'un à l'ouest, celui de Vouans et Chantonnay, près de Napoléon-Vendée; l'autre à l'ouest, celui de Doué-la-Fontaine, près de Saumur, mettant ainsi ces deux bassins en communication et en concurrence, et assurant par là, à bas prix, aux consommateurs la houille et la chaux, ces deux grands agents de production.

» Enfin, messieurs, le prolongement dont je parle effectuerait sa jonction sur la grande ligne de Nantes à Paris, au milieu d'une ville importante, à Saumur, chef-lieu d'arrondissement, siège d'une de nos grandes écoles militaires, marché régulateur de céréales, centre d'un grand commerce, et qui a été de tout temps le débouché de la Vendée et du bas Poitou sur Paris et le nord de la France. Par ce moyen, rien ne serait changé aux vieilles habitudes des populations.

» Je termine, messieurs, par une dernière considération sur laquelle j'appelle votre attention la plus sérieuse.

» La Loire, ce grand fleuve qui coupe la France, par son milieu, en deux parties à peu près égales, dans la direction de l'est à l'ouest, la Loire a de tout temps été considérée par les militaires comme une ligne de défense et de retraite en cas d'une invasion par le nord. Les souvenirs de 1815 vous sont présents. Saumur, avec son école de cavalerie, avec son château-fort, vaste dépôt d'armes et de munitions de guerre, est regardé comme le point militaire le plus important sur la Loire. Eh

bien, n'est-il pas dès lors indispensable d'avoir des chemins de fer qui, partant de ce point, puissent, à un moment donné, faire rayonner au midi de la Loire, et à couvert des attaques de l'ennemi, les hommes, les chevaux, les armes et les munitions de guerre? Vous voyez qu'ici l'intérêt local s'efface pour faire place à un intérêt national de premier ordre.

» Je sais bien que l'on fait au tracé que j'indique deux objections. On objecte d'abord que le tracé par Saumur nécessiterait sur la Loire la construction d'un pont qui serait coûteux. Cela est vrai, mais est-ce que, dans les tracés rivaux, on ne trouvera pas des rivières à traverser et des ponts à jeter sur ces rivières? Et d'ailleurs les 4 ou 500,000 fr. d'excédant de dépense qu'entraînera la construction d'un pont sur la Loire peuvent-ils être mis en parallèle avec les 8,500,000 fr. d'économie résultant d'un raccourcissement de parcours de 35 kilomètres?

» On objecte en second lieu que le tracé dont je parle laissera de côté la ville de Chinon, qui est un chef-lieu d'arrondissement important.

» C'est vrai encore; mais l'intérêt véritable de la ville de Chinon n'est pas d'être reliée avec les Sables-d'Olonne; son véritable intérêt est de se relier avec la grande ligne de Nantes à Paris dont elle n'est distante que d'environ 11 kilomètres. Qu'on fasse ce raccourcement de 11 kilomètres débouchant à Port-Boulet, et alors Chinon sera en communication avec Paris par Tours et Orléans, avec Nantes par Angers, et avec Napoléon-Vendée et les Sables par Saumur. Voilà l'intérêt incontestable de la ville de Chinon.

» Je m'arrête, messieurs. Je ne saurais oublier que ce prolongement que nous désirons n'est pas en ce moment soumis aux délibérations de la Chambre. J'ai cru seulement qu'il était de mon devoir d'indiquer quelques considérations d'avenir, à l'occasion du vote que nous allons émettre. Je place avec confiance ces considérations sous le double et bienveillant patronage de la Chambre et du Gouvernement.

En réponse à la lettre de M. Chedeau, à l'*Union de l'Ouest*, M. de Cumont publie l'article ci-dessous que nous empruntons à l'*Union* d'hier.

L'honorable M. Chedeau commence la lettre qu'il veut bien nous adresser par ces mots : « JE VIENS DE LIRE, dans le numéro d'hier de votre journal, etc., etc. » Cette assertion nous cause le plus profond étonnement : car si nous nous reportons au texte de sa protestation et aux accusations étranges qu'il formule contre l'*Union de l'Ouest*, nous avons peine à nous persuader que M. l'adjoint au maire de Saumur ait effectivement lu l'article de notre correspondant. Nous serions tenté de croire plutôt qu'il se l'est fait lire, et que le lecteur,

usant trop largement du privilège que s'accordent en général les traducteurs, s'est servi du compte-rendu publié par notre feuille comme d'un canevas disposé pour recevoir les broderies d'une imagination trop féconde.

M. Chedeau reproche à l'*Union de l'Ouest* d'avoir calomnié la ville de Saumur et ses habitants. Or, il n'ignore pas quelle définition le dictionnaire de l'Académie et tous les dictionnaires français possibles donnent du mot calomnie. C'est, disent-ils, une imputation fautive qui attaque, qui blesse la réputation de quelqu'un. Eh bien! sans le vouloir, certainement, M. Chedeau a calomnié l'*Union de l'Ouest* : car ses imputations, qui sont fausses, tendent à attaquer, à blesser la réputation de ce journal, qui accepte volontiers toutes les contradictions et toutes les polémiques, mais qui ne permettra jamais à personne de suspecter sa loyauté.

M. l'adjoint au maire de Saumur nous répond de telle sorte que, si on prenait lecture de sa lettre sans connaître l'article de notre correspondant, on croirait que nous avons compris la ville de Saumur tout entière en bloc et sans exception, dans une sorte d'anathème plein d'injures et d'outrages. Personne assurément ne comprend mieux que nous les susceptibilités d'un magistrat municipal qui, dans son désir de prendre en main la défense de la ville qu'il a l'honneur d'administrer, pousse jusqu'à l'exagération le droit et le devoir inhérents à sa charge de sauvegarder tous les intérêts, moraux et matériels, des populations confiées à sa sollicitude. Cependant ce droit s'arrête là où l'injustice commence, et nous ne pouvons admettre que l'*Union de l'Ouest* doive être la victime des délits absolument fantastiques que lui attribue l'honorable M. Chedeau.

Nous le prions donc de vouloir bien lire l'article de notre correspondant, et, quand il l'aura lu, il regrettera, nous en sommes sûrs, de nous avoir prêté un langage et des intentions qui ne sont point les nôtres. Bien loin en effet d'avoir pris ou voulu prendre à partie la ville de Saumur et tous ses habitants, les termes mêmes de la lettre de notre correspondant renferment les réserves les plus expressées, puisqu'il parle de quelques personnages du parterre, et que, dans ses allusions aux dissentiments qui, suivant lui, ont existé ou existent entre l'Ecole de cavalerie et la population civile, il a soin de spécifier qu'il s'agit seulement d'un certain nombre des habitants de Saumur.

Sous la plume de l'honorable M. Chedeau, les quelques personnes et le certain nombre d'habitants sont devenus, sans l'ombre d'une hésitation de sa part, un outrage à la ville de Saumur et à tous ceux qu'elle renferme, hommes, femmes, enfants, vieillards, riches, pauvres, propriétaires, industriels et artisans. Pourquoi ne pas ajouter la banlieue de Sau-

Parmi nos adversaires, le plus redoutable était assurément l'Espagnol Diégo.

Ses cheveux crépus, son teint basané, ses traits difformes, ses yeux ardents, sa taille colossale, lui donnaient un aspect hideux.

Depuis l'abandon du radeau, il n'avait pas cessé d'être dans une colère qui n'avait rien d'humain, dans une rage de bête féroce enfermée dans une cage de fer.

Depuis que la tempête nous bouleversait incessamment les uns contre les autres, il s'était campé debout au milieu du radeau, et des deux poings renversait impitoyablement autour de lui, tous ceux que le tangage faisait rouler de son côté. Grande était la terreur qu'il inspirait à tous, et personne n'osait en approcher. S'il s'était trouvé parmi nous trois hommes de ce caractère et de cette force, nous étions infailliblement perdus.

Il arriva cependant un si furieux coup de mer, que le géant lui-même en fut abattu et qu'il vint tomber à nos pieds. Un moment, il resta évanoui; puis il se releva sur ses deux mains, et tout d'abord ses regards de tigre se portèrent sur André.

L'expression d'une haine implacable aussitôt anima le monstrueux visage de Diégo, qui se ramassa

sur lui-même comme une panthère s'appretant à bondir sur sa proie.

— Attention! me dis-je en saisissant l'un des fusils que nous avions eu soin de placer auprès de la couche de notre jeune commandant.

Il était temps.

Tout-à-coup l'Espagnol s'élança vers André Lambert, en s'écriant :

— C'est ta faute, à toi, si je suis ici; tu vas me payer tout ce que je souffre.

Etrange aberration de cette infernale nature! Parce qu'il était venu sur le radeau pour assassiner André Lambert, il lui en voulait à lui... à sa victime... de toutes les tortures qui résultaient de cette démarche homicide, et qui, pour un pareil misérable, n'étaient qu'un trop juste châtiment. Plusieurs fois déjà, j'avais lu dans son âme la stupide haine dont il était miné, pour ainsi dire, et qui, pour éclater, n'attendait plus qu'une étincelle.

Heureusement, j'étais là, je veillais.

Avant d'arriver au but contre lequel se ruait sa rage, Diégo rencontra l'acier de ma baïonnette.

— Halte-là! m'écriai-je en même temps... Qui s'y frotte s'y pique.

Lorsque Dieu met une telle force au service d'une

telle méchanceté, il a toujours soin d'en atténuer la puissance par un contrepois quelconque; je crois l'avoir déjà dit, Diégo était un lâche.

Il recula donc, en portant les deux mains à sa poitrine légèrement effleurée, et fut se perdre dans le groupe murmurant de ceux qui subissaient le plus particulièrement son exécrable influence.

A l'agitation qui ne tarda pas à se manifester de ce côté du radeau, aux rumeurs menaçantes qui s'en échappèrent, nous comprîmes sans peine qu'il devenait urgent de nous tenir sur nos gardes.

Le lieutenant Lheureux et tous les officiers qui l'avaient suivi, l'ingénieur Corréard, le chirurgien Savigny, le contre-maître Lavillette, et ceux de ses officiers qui lui étaient restés fidèles, le sergent Charlot, le tambour Rampon, le nègre Boule-de-Neige, André Lambert et moi, nous nous plaçâmes chacun un fusil à portée de notre main, et nous attendîmes.

Notre jeune chef, qui, lors de chaque péril, oubliait aussitôt ses blessures, se leva pour nous commander au besoin.

A son côté se plaça Léon, un peu en arrière Madeleine Rampon; la femme ainsi que l'enfant, s'étaient armés d'un sabre.

Quelques minutes après, l'explosion avait lieu.

Une bande furibonde se souleva tout-à-coup. Avec des sabres, avec des couteaux, ces malheureux se mirent à frapper frénétiquement sur tous les cordages qui liaient ensemble les différentes parties du radeau. Diégo avait donné le signal, en brandissant au-dessus de sa tête, qui dominait toutes les autres, une hache d'abordage.

Si l'on n'eût immédiatement arrêté ce fol élan, c'en était fait de la fragile machine qui nous soutenait au-dessus de la mer orageuse.

— En avant!... commanda M. Coudein. En avant mes amis!... Mais gardons-nous bien de porter les premiers coups.

Et, lui-même donnant l'exemple, il s'élança vers Diégo.

A l'aspect d'un aussi faible ennemi, le gigantesque Espagnol se sentit brave.

Il brisa la frêle épée de l'aspirant d'un premier revers de sa redoutable hache, qui tout aussitôt se releva prête à frapper une seconde fois.

Si elle retombait, c'était la mort.

Mais, plus prompt que l'éclair, le sabre du mousse avait sillonné la nuit et frappé le poignet qui tenait la hache.

mur à cette singulière addition ? pourquoi n'y pas comprendre l'arrondissement ? Voilà pourtant à quels excès le sentiment le plus légitime peut conduire, lorsqu'il se laisse égarer par la passion !

Il est donc établi d'une manière incontestable et irréfutable, par le texte même de l'article qu'incrimine M. l'adjoint au maire de Saumur, que l'Union de l'Ouest n'est coupable ni de fait ni d'intention d'avoir voulu outrager, injurier et finalement calomnier la ville de Saumur. L'honorable M. Chedeau n'a pas pris garde, en outre, que les allégations sans fondement aucun qu'il dirige contre nous, font peser sur lui le genre de responsabilité qu'il s'efforce, bien à tort, comme nous venons de le prouver, de faire retomber sur nous. Ainsi, en nous prêtant des expressions qui n'existent ni dans l'Union de l'Ouest ni dans notre pensée, il nous désigne à la haine, non pas seulement d'une classe de citoyens, mais d'une ville entière, puisqu'il dit aux habitants de cette ville que nous avons voulu les outrager et les calomnier. M. Chedeau, si chatouilleux sur le point d'honneur, voudra bien nous permettre de soutenir le nôtre contre des accusations qui ne supportent pas l'examen, et dont sa bonne foi, surprise un instant par un mouvement irréfléchi d'irritation, ne saurait manquer de reconnaître l'inanité.

La lettre de M. l'adjoint au maire de Saumur nous suggère d'autres réflexions. César ne voulait pas que sa femme pût même être soupçonnée. Nous croyons que si les maires du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux des villes surtout, voulaient qu'il en fût ainsi des populations qu'ils administrent, ils auraient fort à faire. Eh quoi ! on ne pourrait pas dire qu'il existe dans une ville des gens grossiers, des malotrus, des sots ou des ignorants, sans qu'aussitôt M. le maire prit fait et cause et prétendit qu'on insulte la cité entière ! Lorsque l'Union de l'Ouest rendit compte de l'entrée de Mgr Angebaut dans sa ville épiscopale d'Angers à son retour de Rome, elle traita comme ils méritaient de l'être les ignobles personnages qui poursuivirent le vénérable Prélat de leurs huées et de leurs vociférations. M. le maire d'Angers ne crut point qu'il y eût lieu de se plaindre et de demander réparation au nom de cinquante mille Angevins de quelques dures paroles s'adressant à deux ou trois douzaines d'individus. Supposons maintenant que les doctrines de l'honorable M. Chedeau puissent avoir jamais force de loi, et cette loi équivaldrait à un décret de suppression des journaux.

Maintenant il me reste peu de chose à ajouter. En résumant les détails, à elle envoyés de Saumur par son correspondant, l'Union de l'Ouest a cru à leur parfaite exactitude. S'ils sont inexacts, si elle a été induite en erreur, ses colonnes étaient ouvertes à toutes les explications, à toutes les rectifications qu'on aurait jugé convenable de lui adresser ; elle les eût

reproduites avec l'empressement que les honnêtes gens mettent toujours à reconnaître l'inexactitude qu'ils ont pu involontairement commettre ou le tort qu'ils se sont donné à leur insu. L'honorable M. Chedeau a cru devoir procéder autrement à notre égard, nous le regrettons pour lui. Quant à notre correspondant, nous ne ferons point connaître son nom puisqu'il ne nous y a point autorisé. D'ailleurs nous ne dénonçons jamais personne.

ARTHUR DE CUMONT.

M. le Maire de Saumur a adressé la lettre suivante à M. le Directeur de l'Union de l'Ouest.

Saumur, le 4 février 1863.

Monsieur le Directeur,

Je crois avoir bien lu et bien compris l'article de votre journal du 1<sup>er</sup> février. Les explications données dans le numéro d'aujourd'hui ne détruisent rien de cet article, car elles sont de vous, et cet article est de votre correspondant.

Puisque vous croyez devoir taire le nom de ce correspondant, je m'adresse à l'autorité judiciaire pour que ce nom vous soit demandé.

Il importe aux habitants de Saumur de connaître la personne qui les apprécie avec tant de charité, afin de ne pas être exposés à ser- rer sa main comme une main amie.

Veuillez bien, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

CHEDEAU,

adjoint au maire de Saumur.

L'École de cavalerie n'est pas restée en arrière pour venir au secours des ouvriers victimes de la crise cotonnière. Une souscription a été ouverte dans cet établissement et le montant s'est élevé à 977 fr. 33 c.

La circulaire suivante, de M. le Directeur de la comptabilité générale des finances, en date du 28 janvier 1863, a été adressée à MM. les receveurs généraux et particuliers.

Monsieur, des souscriptions s'organisent sur un grand nombre de points pour les ouvriers sans travail, et M. le ministre de l'Intérieur a demandé que le produit en soit centralisé dans les caisses des receveurs généraux pour être transmis par eux à Paris.

A cet effet les percepteurs recevront les sommes qui leur seront versées, soit directement par les donateurs, soit par MM. les maires, ou les autres personnes qui auront recueilli des souscriptions. Ils les porteront à un compte intitulé : *souscription pour les ouvriers sans travail*, et les comprendront dans leur plus prochain versement à la recette des finances. Le compte à ouvrir par les receveurs des finances, aura pour titre : *ouvriers sans travail, compte de souscriptions*.

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient, au nom

de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, d'adresser des félicitations au sieur Rouillé Henri, tailleur de pierres à Saumur, pour le zèle et l'empressement dont il a fait preuve le 21 avril 1862, dans la commune du Coudray-Mâcouard, en montant à plusieurs reprises sur la toiture d'une maison où un incendie s'était manifesté, et en contribuant très-efficacement à préserver cet édifice, qui menaçait de devenir la proie des flammes.

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 3 au 30 janvier.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.					
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.										
<b>BOUCHERS.</b>													
<b>MM.</b>													
1	Remard.	2	1	»	»	1	»	13	16	»	16	36	»
2	Morisseau.	»	6	»	»	5	»	17	31	»	21	43	»
3	Touchet (1).	3	3	»	»	1	»	10	16	»	13	33	»
4	Poisson.	»	3	»	»	5	»	23	32	»	24	42	»
5	Groleau.	»	»	»	»	3	»	4	7	»	1	15	»
6	Lanier (2).	»	»	»	»	4	»	6	11	»	4	13	»
7	Corbineau.	»	1	»	»	9	»	21	31	»	22	45	»
8	Sechet.	2	2	»	»	5	»	11	23	»	27	38	»
9	Prouteau.	»	2	»	»	1	»	4	11	»	5	16	»
10	Chalot.	»	»	»	»	2	»	4	10	»	11	27	»
11	Pallu (3).	»	»	»	»	1	»	3	14	»	4	40	»
<b>CHARCUTIERS.</b>													
<b>MM.</b>													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	6	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	4	»
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3	»
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	»
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	3	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	»
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»

- (1) Un boeuf refusé pour défaut de qualité.
- (2) Un veau refusé pour défaut de poids.
- (3) Trois moutons refusés pour défaut de qualité.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1<sup>er</sup> février 1863, le prix du kilogramme de viande 1<sup>re</sup> qualité, est fixé comme il suit :

Boeuf.	1 fr. 20 c.
Veau.	1 30
Mouton.	1 55

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 3 février. — La chambre des seigneurs s'est prononcée à la presque unanimité

de quelques-uns, tout avait alarmé le pauvre père, tout lui avait inspiré des craintes de diverses natures pour ses jeunes enfants, pour sa femme, pour ses filles, et il s'était servi de l'influence de son futur gendre, le marquis de Torellas, pour obtenir la yole dans laquelle on se trouverait, pour ainsi dire en famille et ne relevant que de Dieu.

En effet, une fois madame d'Esparville descendue dans la yole avec tous ses enfants, il s'y trouvait déjà huit personnes. M. d'Esparville et l'Allemand Kummer portèrent ce nombre à dix, et l'embarcation était désignée pour quinze. On prit un élève de marine et deux matelots sur le dévouement desquels il était permis de compter. Torellas et Boule-de-Neige devaient compléter le chiffre convenu ; mais le marquis ne rejoignit que plus tard, et le nègre, n'ayant pas répondu aux appels réitérés, fut remplacé par l'un des deux prêtres qui se trouvaient à bord de la Méduse.

On partit.

La pauvre mère était assise au centre de l'embarcation, elle tenait dans ses bras son dernier né, auquel par intervalle elle donnait le sein.

(La suite au prochain numéro.)

pour l'envoi d'une Adresse au Roi. M. Tellkamp et son parti ont voté contre ce projet. La prochaine séance aura lieu jeudi.

A la Chambre des Députés, la commission du budget a adopté, à la majorité de 52 voix contre 2, l'amendement de M. Forckenbeck ainsi conçu :

« La discussion du budget de 1862 ayant établi cette réserve, que les ministres sont personnellement et pécuniairement responsables de toute dépense inconstitutionnelle, la violation de la Constitution commise par les ministres ne rend pas impossible la discussion du budget de 1863, cette discussion aura donc lieu. » — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 31 janvier.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Mœurs américaines : la Phalange Putnam. — Les généraux Rosenkrantz et Lee. — Causerie dramatique. — La Muelle de Portici. — Le pont du Mont-Blanc, à Genève. — La greffe morale, nouvelle (suite). — Une prise de voile à Rome. — Moyens préventifs des inondations (fin). — Revue parisienne. — Histoire générale de l'architecture, par M. D. Ramée. — Revue financière.

Gravures : Distribution des récompenses aux exposants de Londres, dans la salle des États, au Louvre. — La Phalange-Putnam. — Le général fédéral Rosenkrantz. — Le général confédéré Lee. — Mort de S. A. Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte. — Académie impériale de musique : reprise de la Muelle. — Le pont du Mont-Blanc, à Genève. — Une prise de voile à Rome. — Chanson de Nadaud : Fleurs, fruits et légumes. — Médaille commémorative du mariage de S. M. le roi de Portugal. — Temple d'Ipsamboul, en Nubie. — Cour du palais de justice, à Liège. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Cette semaine encore, les spéculateurs ont négligé la rente, dont les cours, constamment lourds, ont varié de 69-95 à 69-70 et 69-85.

Comme d'habitude, la spéculation et les capitaux se sont portés principalement sur les institutions de crédit et sur quelques entreprises industrielles, ce qu'il convient d'attribuer à l'opinion généralement répandue que si le mouvement industriel reprend cette année son essor, il favorisera surtout le développement de ces institutions et de ces entreprises. Les cours des Crédits mobiliers français et espagnol ont poursuivi leur marche ascensionnelle, l'un de 1167-50 à 1180 et l'autre de 877-50 à 993. Les demandes sur ces valeurs sont motivées par l'importance accréditée de leurs prochains dividendes et par le résultat espéré des combinaisons mobilières et financières qui s'élaborent simultanément à Paris, à Turin et à Constantinople.

En amenant la disette du coton, la guerre d'Amérique a privé la France d'un des principaux éléments de sa richesse, et réduit 300,000 ouvriers à la misère. Cette guerre, nul ne peut en prévoir le terme. Il faut donc aviser à en combattre les terribles effets. Le moyen c'est de créer et développer les cultures cotonnières partout où elles sont possibles. Le sol de l'Algérie est éminemment propre à ces cultures. Les cotons algériens exposés à Londres ont été l'objet de nombreuses distinctions. C'est dans ces circonstances que se fonde sous la forme anonyme la société française des cotons algériens. Cette compagnie réunit toutes les conditions d'un placement exceptionnel. Elle offre la sécurité absolue du gage, son capital devant toujours être représenté par des valeurs immobilières indiscutables. Les revenus de son exploitation lui assurent des dividendes importants. La mise en produit de ces terres aura pour effet certain l'accroissement considérable de leur valeur.

Vingt-cinq mille actions sont émises en ce moment au prix de 200 fr. sur lesquels 100 fr. sont payables en souscrivant, et 180 fr. à la répartition. On souscrit chez MM. les fils de Guilhou jeune, 50, rue de Provence, à Paris.

On continue à s'entretenir des actions de la Compagnie générale immobilière, qui offrent à la petite épargne un placement à la fois sûr et avantageux. On ne paie que 25 fr. en souscrivant, et 25 fr. de mois en mois. — Dutil.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Diégoz la laissa échapper et disparut pour quelques secondes avec un hurlement de douleur.

David avait vaincu Goliath.

Mais, par malheur, il ne l'avait pas tué !

Presque aussitôt, nous entendîmes la voix de Diégoz qui criait :

— On nous assassine maintenant !... Aux armes, soldats et matelots !... Vengeance ! vengeance !...

Ce sanglant appel fut répété par cent voix.

Une foule, ivre de vin et de rage, s'avança vers nous comme une autre vague... une vague humaine... une vague armée.

La foudre éclata dans ce moment, et, comme pour éclairer cet horrible tableau, le ciel, durant quelques secondes, parut tout en feu.

— Troun de l'air ! s'écria le sergent Charlot que sa narquoise humeur n'abandonnait jamais, trou de l'air ! du moins on se verra.

Déjà les révoltes avaient fait un pas.

Nous n'étions que trente pour leur résister, mais nos trente baïonnettes s'abaissèrent à la fois.

Une terrible lutte allait s'engager.

XI. -- CE QU'ÉTAIENT DEVENUES LES EMBARCATIONS.

Une heure environ avant le combat, au plus fort de

la tempête, André Lambert avait retourné vers moi son visage affreusement crispé par le désespoir, et m'avait dit :

— La yole où se trouve la famille d'Esparville, ne pourra pas tenir contre un pareil ouragan... Peu m'importe de mourir maintenant ; à cette heure sans doute, Marie est morte.

J'avais cherché à relever le courage de mon capitaine, à lui redonner quelque espérance ; mais au fond du cœur, je ne pouvais pas m'empêcher de me dire qu'il devait avoir raison.

Les grands canots avaient pu lutter encore... mais la chaloupe, qui était tellement chargée... mais la yole, qui était si petite.

Disons de suite au lecteur ce qui en était advenu.

Au moment du départ, la yole marchait la première, afin de faire des sondages et de servir en quelque sorte, d'éclaireur aux autres embarcations.

Sa légèreté, sa finesse lui conservèrent pendant quelque temps cet avantage, et justifèrent le choix de M. d'Esparville, que d'autres considérations encore avaient décidé.

Le désordre avec lequel la frégate avait été quittée, l'impétuosité des chefs, l'exaltation insensée de la plupart des matelots et des soldats, l'ivresse surtout

**ANNONCES LEGALES.**  
La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche 22 février 1863, à midi, Au village des Roches, commune de Gennes, et appartenant à Joseph Perdriau et ses enfants.

**ADJUDICATION**

Aux enchères publiques, De : 1° Un hectare 2 ares 70 centiares de terre et vigne, en huit lots, sur des mises à prix montant à 1,200 fr.

2° Vingt-neuf ares 70 centiares de bois, au canton de la Touche, mis à prix à 150

3° Et un logement en caves, au village des Roches, mis à prix à 600

Le tout situé en la commune de Gennes, et appartenant à Joseph Perdriau et ses enfants.

La vente est ordonnée par un jugement du tribunal de Saumur, du 10 janvier 1863.

L'avoué poursuivant, CHEDEAU. (74)

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche 22 février 1863, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé,

**ADJUDICATION**

Aux enchères publiques, De : 1° une maison, à Villevert, commune d'Épiéds, mise à prix à 2,000 fr.

2° Quatre-vingt-dix-neuf ares 72 centiares de terre, à la Bâte, commune d'Épiéds, mis à prix à 1,800

3° Trente-quatre ares 10 centiares de terre, au Pont-de-la-Lôge, même commune, mis à prix à 400

Appartenant à : 1° Jean Blanchard; 2° Etienne et Eugène Dixmier, ses petits-enfants, tous de la commune d'Épiéds.

Cette vente est ordonnée par un jugement du tribunal de Saumur, du 15 novembre 1862.

L'avoué poursuivant, CHEDEAU. (75)

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'une MAISON, située à Doué-la-Fontaine, place Foulon.

L'adjudication aura lieu le dimanche 22 février 1863, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent soixante-trois, enregistré;

Et à la requête de M. Henri Mangonneau, huissier à Doué-la-Fontaine, y demeurant;

Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur François Reteault fils, marchand tailleur, demeurant à Doué-la-Fontaine,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

S'adresser, pour les renseignements : 1° A M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges; 2° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente. (76)

**A CÉDER**

Maison de Mercerie et Bonneterie en gros. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

**VENTE**

Aux enchères publiques, D'un MORCEAU DE VIGNE et d'un MORCEAU DE TERRE, situés commune de Douces, dépendant de la faillite du sieur François Lamiche, marchand à Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu le dimanche 22 février 1863, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le 24 janvier 1863, enregistré,

Et à la requête de M<sup>e</sup> Henri Mangonneau, huissier, demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme syndic de ladite faillite, et ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué.

DÉSIGNATION. Art. 1<sup>er</sup>. Un morceau de terre, planté de vigne, situé commune de Douces, au canton de la Coulée; mis à prix à 150 fr.

Art. 2. Un morceau de terre, situé au canton des Perrières, commune de Douces, contenant 5 ares environ et entouré de murs; mis à prix, en sus du service de la rente due à M. Allouin, à 50 fr.

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques, PAR LOTS SÉPARÉS, A la mairie du Coudray-Macouard, Le dimanche 8 février 1863, à midi,

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> Le Blaye, LES BIENS

Ci-après désignés, Appartenant à M. Gobert, tonnelier au Coudray,

SAVOIR : Commune du Coudray-Macouard. Quarante-cinq ares 32 centiares, dans la pièce des Forges;

Quatre ares 46 centiares, au clos des Noues;

Neuf ares 9 centiares, à la Roche;

Douze ares 67 centiares, aux Aju-meaux;

Trois ares 33 centiares, aux Acres, commune du Coudray.

A Boislay, commune du Coudray, Un logement avec jardin clos de murs.

S'adresser audit notaire. (63)

**MAISON**

À VENDRE Présentement, En totalité ou en deux lots, Située rue de la Petite-Douve, n° 9, face à la rue Neuve-Beaurepaire.

S'adresser à M<sup>e</sup> CAMAIN, rue de la Petite-Douve, n° 3.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. (78)

Étude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1863, UNE JOLIE MAISON

AVEC JARDIN ET VASTES SERVITUDES, située au bourg de la commune de Neuillé.

Cette maison se compose, au rez-de-chaussée : d'une cuisine, d'une salle à manger et d'un salon, et au premier étage, de plusieurs chambres à coucher;

Cave, écurie, remise. S'adresser à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, ou à M. LAUMONIER, médecin à Vernouil. (6)

**A LOUER**

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle.

S'adresser à M<sup>e</sup> veuve TESSIÉ-BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT Ou pour la Saint-Jean, UNE MAISON

Située quai de Limoges, composée d'une boutique, trois chambres, grenier et cave.

S'adresser à M. VOISIN, couvreur, rue du Portail-Louis. (51)

**A VENDRE**

UN TERRAIN, près la gare, contenant 2,480 mètres, dont une petite partie en bois, 77 mètres de façade sur la route du Mans.

S'adresser rue Royale, 31. (50)

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

Ou pour la St-Jean, DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

**ON DEMANDE** un homme et une femme, pour le service des bains.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (39)

**BIDIER-CHAMPNEUF**

Reçoit des TRUFFES du Périgord, tous les jeudis; tient conserves de toutes sortes: asperges, champignons, sardines, etc. (16)

Supériorité incontestable. — Contrefaçon condamnée.

**ECLAIRAGE A LA LUCILINE**

Ce nouveau liquide, sans odeur, remplace avec avantage le gaz et l'huile, et offre plus de 50 0/0 d'économie sur l'huile de colza, et 200 à 300 0/0 sur la bougie et la chandelle.

Différent du schiste, il en a le pouvoir éclairant et ne produit pas de flammèches.

LAMPES AVEC BECS ÉPROUVÉS ET BRÉVETÉS. A. COHEN et C<sup>ie</sup>, rue d'Hauteville, 66, Paris.

Détail : M<sup>e</sup> LELONG, boulevard Bonne-Nouvelle, 31. (23)



**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL** de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

**PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ** Rue Caumartin, 45, à Paris. DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE. Un Rapport officiel constate que'elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

**MAGASIN DE SAPINS DU NORD**  
POUR MENUISERIE ET CHARPENTE  
Tenu par **BERSOULLÉ-VASLIN**  
Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

**SAPINS DU NORD.**

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

**M. GARREAU-MURAY,**  
Epicer. rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.** Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1° vice et transparence coloration; 2° économie de moitié; 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une faulx de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 3 FÉVRIER.			BOURSE DU 4 FÉVRIER.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862.	69 95	» 05	» »	70 20	25	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 75	» »	» »	98 75	» »	» »
Obligations du Trésor.	456 25	» »	» »	455	» »	1 25
Banque de France.	3385	» »	» »	3350	» »	35
Crédit Foncier (estamp.).	1535	42 50	» »	1525	» »	10
Crédit Foncier, nouveau.	1430	25	» »	1420	» »	10
Crédit Agricole.	740	5	» »	742 50	2 50	» »
Crédit Mobilier.	1173 75	» »	11 25	1170	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	742 50	» »	» »	737 50	» »	5
Orléans (estampillé).	1086 25	» »	2 50	1087 50	1 25	» »
Orléans, nouveau.	820	1 25	» »	820	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1027 50	2 50	5	1030	» »	» »
Est.	527 50	1 25	» »	528 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1165	» »	» »	1175	10	» »
Midi.	805	» »	5	808 75	3 75	» »
Ouest.	847 50	1 25	» »	850	2 50	» »
Genève.	410	10	» »	422 50	12 50	» »
Dauphiné.	382 50	» »	7 50	380	» »	2 50
Ardennes.	» »	» »	» »	412 50	» »	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1665	2 50	» »	1665 50	» »	1 25
Canal de Suez.	496 25	1 25	» »	495	» »	» »
C <sup>ie</sup> Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	505	» »	3 75	507 50	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	367 50	» »	» »	» »	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	498 75	» »	» »
Romains.	378 75	1 25	» »	380	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	882 50	» »	17 50	895	12 50	» »
Saragosse.	661 25	» »	» »	677 50	16 50	» »
Portugais.	496 25	1 25	» »	497 50	1 25	» 5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	»	»	313 75	»	»	»
Orléans.	310	»	»	»	»	310	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	305	»	»	»	»	305	»	»	»
Ouest.	300	»	»	»	»	298 75	»	»	»
Midi.	301 25	»	»	»	»	301 25	»	»	»
Est.	298 75	»	»	»	»	298 75	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur. Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le